

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 mars 2024

Nombre de membres afférents : 18

En exercice : 18 Qui ont pris part à la délibération : 14

Date de la Convocation : 07/03/2024

Date d'affichage : 07/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le douze mars à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le Maire s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de : Monsieur Yves COURBIS, Maire.

Présents : Jean- Michel GAMORE- Mylène DELORME- Laure DUCHAMP- David MAGNET- Marylin MOUTET- Aurélie SYLVESTRE- Patrice TETARD- Nathalie MARECHAL- Joël MALIGNIER- Daniel PEYROL

Excusés : Alexandra CHABANIS- Jean GRANGER- Céline POIRRIER- Véronique AUGIZEAU- Christophe GRANGER (pouvoir donné à Jean- Michel GAMORE)- GAUTHIER Laurent (pouvoir donné à Mylène DELORME) et Jean- Luc MONTAGNER (pouvoir donné à Joël MALIGNIER)

Mylène DELORME a été nommée secrétaire de séance.

Délibération n°2024-018 : Approbation du compte administratif 2023 du vieil Allan

Sous la présidence de M. le Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif du vieil Allan 2023 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	29 €
Recettes	0 €

Déficit de clôture : 29 €

Investissement

Dépenses	0 €
Recettes	290 685.12 €

Excédent de clôture : 290 685.12 €

Restes à réaliser : 0 € en dépenses et 0 € en recettes

Hors de la présence de M. COURBIS Maire, le Conseil Municipal approuve à la majorité le compte administratif 2023 du vieil Allan.

POUR : 14
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Mylène DELORME
Secrétaire de séance



Yves COURBIS
Maire



